

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2020**

**Date de la convocation : 8 septembre 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

**Absents suppléés :** M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine PERROT-BERTON.

---

**OBJET :** **ADMINISTRATION GENERALE** : Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à l'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY).

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner son représentant à l'association ADERLY, l'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise.

L'ADERLY est une agence de développement économique créée en 1974 par le Grand Lyon, le Medef Lyon-Rhône et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Elle assure la promotion économique de la région lyonnaise et la prospection d'entreprises à capitaux français et internationaux, qu'elle accompagne ensuite dans la concrétisation de leurs projets d'implantation sur son périmètre d'action.

L'Association a pour but de promouvoir le développement économique de la région lyonnaise, territoire intégrant l'ensemble de la métropole de Lyon, du département du Rhône mais aussi les territoires contigus des Portes de l'Isère, de Vienne Condrieu Agglomération, de Saint-Etienne Métropole et du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

Par délibération du 26 mars 2019, Vienne Condrieu Agglomération a conclu une convention de partenariat pour 3 ans avec l'ADERLY avec une participation de 10 000 euros par an afin que l'ADERLY prospecte notamment sur des projets pouvant s'implanter sur le Site Industriel Portuaire de Loire-sur-Rhône, dont la vocation multimodale devra être valorisée ainsi que sur la zone du Rocher, 1ère zone en France 100% photovoltaïque et demain autonome.

L'Agglomération dispose d'un siège à l'assemblée générale de l'association pour lequel il convient de désigner un représentant.

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** les statuts de l'association ADERLY,

**VU** l'avis du bureau communautaire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

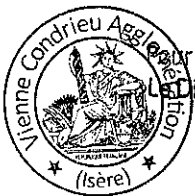
**DESIGNE** comme représentant de l'Agglomération à l'assemblée générale de l'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Madame Martine FAÏTA

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 15 septembre 2020**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le **18 SEP. 2020** et a été publiée le **18 SEP. 2020**

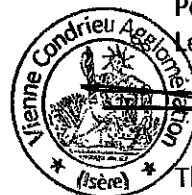


Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Clatide BOUR*  
Clatide BOUR

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*